

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B396-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B396

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2012 1BAT M33 et réception de l'Avant Projet Définitif - Piscine de Cabriès - Construction d'un bâtiment d'accueil/vestiaires/sanitaires

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_20

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2012 1BAT M33 et réception de l'Avant Projet Définitif - Piscine de Cabriès - Construction d'un bâtiment d'accueil/vestiaires/sanitaires

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du transfert de la piscine d'été de la commune de CABRIES à la Communauté du Pays d'Aix et de sa réhabilitation, il est proposé l'approbation de la décision de réception des Etudes d'Avant Projet Définitif concernant la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil / vestiaires / sanitaires ainsi que l'approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût des travaux et le forfait définitif de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Exposé des motifs :

Par délibération n° 2012 – B 279 du Bureau communautaire du 28 juin 2012, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le programme relatif à la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil / vestiaires / sanitaires de la piscine de CABRIES

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au groupement DEDEYAN/TECHNIC INGENIERIE/GP INGENIERIE ETUDES, sur la base d'un programme d'opération établi par la Direction des Bâtiments en concertation avec le service des piscines.

Après validation de l'esquisse, l'étude d'Avant Projet Définitif a pu être soumise aux futurs utilisateurs ainsi qu'à la Direction des Risques et à la Mission Handicap de la CPA.

L'Avant Projet qui vous est présenté aujourd'hui arrête définitivement les principaux éléments structurant le projet architectural et fonctionnel en réponse au programme de l'opération ainsi qu'aux exigences des règles de construction et de sécurité. C'est également à cette étape que le maître d'œuvre s'engage sur le coût prévisionnel des travaux conformément aux dispositions contractuelles de son marché.

Présentation de l'équipement

Le bâtiment est conçu en structure à murs d'ossature bois. Le bois a été choisi comme système de structure et d'enveloppe afin d'insérer le bâtiment dans l'espace boisé du site

De forme parallélépipédique, l'équipement regroupe en enfilade d'Ouest en Est, l'espace administratif, l'espace d'accueil, les espaces de vestiaires et de douches et enfin le local de plongée.

Son implantation en limite Sud du terrain permet de conserver l'ensemble des plages de la piscine et de renvoyer l'entrée principale de la structure au plus proche des parkings et du chemin piétonnier.

Sa position sur cette limite Sud a été travaillée afin de conserver l'ensemble des essences végétales du site.

L'enveloppe extérieure du bâtiment est constituée de panneaux de bois persiennés toute hauteur, fixés sur les murs d'ossature bois. Ces panneaux permettent d'une part la ventilation permanente des locaux, et d'autre part un apport de lumière naturelle à l'intérieur tout en évitant les vues directes, tout en maintenant le bâtiment en sécurité vis-à-vis des intrusions. L'éclairage naturel est complété par six ouvertures de toit.

Depuis l'entrée du bâtiment, il a été ménagé une percée visuelle sur les plages et la piscine au travers de montants verticaux bois en façade Nord.

Estimation financière

A cette étape de l'opération le maître d'œuvre établit le coût prévisionnel des travaux en distinguant les dépenses par partie et par nature des ouvrages. Cette estimation permettra de rendre définitif son forfait de rémunération par voie

d'avenant, selon les clauses de son marché et de la loi dite « MOP » du 12 juillet 1985.

Le marché de maîtrise d'œuvre, n°20121BATM33, a été notifié le 12 décembre 2012 au groupement DEDEYAN/TECHNIC INGENIERIE/GP INGENIERIE ETUDES, comprend :

1. Les éléments d'une **mission de base** définis par le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 de la loi MOP incluant les éléments suivants : ESQUISSE, AVP (APS, APD, PC), PRO, ACT, EXE/VISA, DET et AOR,

Rémunérés par un forfait provisoire de **26 250 € HT**

2. la **mission complémentaire** à la mission de base : OPC établie à un montant forfaitaire de **3 000 € HT**.

Soit un total de

- Élément de base :	26 250 € HT
- Missions complémentaires	3 000 € HT

Total prévisionnel 29 250 € HT

L'estimation prévisionnelle des travaux réalisée par le Maître d'œuvre sur la base des différents corps d'état inclus au dossier d'Avant projet ci-joint, s'élève à

504 214,00 € HT valeur septembre 2010
Soit 601 527 .30 € TTC

L'estimation prévisionnelle prévue au marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 375 000 HT valeur octobre 2012. L'écart entre cette estimation et le coût prévisionnel des travaux qui vous est présenté aujourd'hui s'explique par :

- la démolition et la reconstruction du local infirmerie/ MNS en bord de bassin non prévues initialement mais rendues indispensables compte tenu de l'état de vétusté de l'existant
- la démolition et l'intégration dans le projet du local club de plongée non prévues initialement et rendues obligatoires par l'implantation définitive du nouveau bâtiment

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux ci avant exposé, et conformément à la loi « Maîtrise d'Ouvrage Publique et Maîtrise d'Oeuvre Privée »

dite loi « MOP » du 12 juillet 1985, et selon les termes du marché de maîtrise d'œuvre, il convient, par voie d'avenant, objet du présent rapport, de :

- fixer le coût prévisionnel des travaux (C), soit 504 214 € HT, sur lequel s'engage le maître d'œuvre avant le lancement de l'appel d'offres des travaux ;
- rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre calculé à partir de ce nouveau coût des travaux.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération de 7% par le coût prévisionnel C.

Auquel s'ajoute la mission complémentaire initiale OPC établie à un montant forfaitaire de **3 000 € HT**, qui demeure inchangée

Ainsi, le montant total du forfait définitif du marché de Maîtrise d'œuvre est de :

- Élément de base :	35 294, 98 € HT
- Missions complémentaires	3 000 € HT

Total

38 294, 98 € HT
valeur septembre 2010

Soit une augmentation de 34,8 % par rapport au montant du marché initial.

Il convient de signaler que compte tenu de l'avancement actuel du projet, le montant de cet avenant ainsi que le coût prévisionnel des travaux sont inclus dans le montant total de l'Autorisation de Programme d'un montant de 1 440 000€ TTC.

La participation financière de la Commune de Cabriès à hauteur de 100 000 € validée par son conseil municipal en date du 19 avril 2012 fera l'objet, selon les modalités entendues entre la CPA et la Commune, d'une convention financière présentée au prochain Bureau Communautaire

La demande de permis de construire pourrait être déposée dès la validation du présent Avant Projet Définitif, et l'appel d'offres travaux lancé en novembre 2013 dans l'objectif d'un démarrage du chantier mi 2014 et une livraison de l'équipement pour la saison d'été 2015.

A l'issue de l'appel d'offres travaux, il conviendra de confirmer ou de réviser l'Autorisation de Programme afin d'y intégrer, si nécessaire, le montant définitif des travaux, assorti du montant des avances forfaitaires demandées par les entreprises,

les frais d'assurances, la révision de prix et les aléas inhérents à la réalisation des travaux.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1er août 2006,
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le conseil au Président,
VU la délibération 2012_B279 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 approuvant le programme relatif à la construction d'un nouveau bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires de la piscine d'été de CABRIES.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRONONCER** la réception de l'Avant Projet Définitif relatif à la construction d'un bâtiment d'accueil / vestiaires / sanitaires pour la piscine de Cabriès donné en annexe et comprenant les éléments qui viennent de vous être présentés.

- **FIXER** le coût des travaux à 504 214 € HT, soit 601 527,30 € TTC ;

- **APPROUVER** l'avenant ci-joint au marché de maîtrise d'oeuvre du groupement DEDEYAN/TECHNIC INGENIERIE /GP INGENIERIE ETUDES- fixant le coût prévisionnel des travaux à 504 214 € HT et le forfait définitif de sa rémunération en mission de Base à **35 294.98 € HT** soit **42 212.80 € TTC** valeur octobre 2012. et **38 294.98 € HT** soit **45 800,80 € TTC** pour la mission complète y compris la mission complémentaire OPC (+ 34,46%) ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous les documents y afférents.

- **DIRE** que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Communauté fonction 413 nature 2031 opération AP/CP DI 46016A.

PICINE DE CABRIES
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
ACCUEIL/VESTIAIRES

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
N° 2012 1BAT M33 du 12 décembre 2012

GROUPEMENT Eric DEDEYAN / TECHNIC INGENIERIE / GP INGENIERIE ETUDES

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° N° 2012 1BAT M33 du 12/12/2012

Marché initial notifié au titulaire le 12 décembre 2012 passé conformément à la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics et au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles,

ENTRE :

- **La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence**, représentée par son Président en exercice, et par délégation, Monsieur Thierry PENNEC, Directeur Général des Services Techniques, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix n°2011 -186 en date du 21 septembre 2011,

d'une part,

ET

- **Le groupement conjoint**,
- Eric DEDEYAN, mandataire du groupement, domicilié au 444b rue Paradis – 13008 Marseille, immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIRET 430 309 237 000 39
- Technic Ingénierie , située 1Parc Napollon, 399 av. des templiers – 13676 Aubagne cedex, inscrit sous le numéro siret n°38435093000028,
- GP Ingénierie Etudes, située 1Quartier Canteperdrix, 13250 St CHAMAS, immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIRET 504 589 888 000 16.

d'autre part.

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) a conclu avec l'équipe sus-visée constituée en GROUPEMENT CONJOINT un marché de Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation du bâtiment Accueil/Vestiaires/Sanitaires de la piscine de Cabriès.

Conformément à la loi « MOP » du 12 juillet 1985, et selon les stipulations initiales du marché de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur s'est prononcé sur l'Avant Projet Détaillé qui arrête l'estimation prévisionnelle des travaux établie par l'équipe de Monsieur Dedeyan, maître d'œuvre de l'opération, à hauteur de 504 214 € HT, valeur ramenée à octobre 2012, mois Mo du contrat.

Il convient en conséquence par voie d'avenant, de :

- fixer ce coût prévisionnel des travaux (C), soit 504 214 € HT, sur lequel s'engage le maître d'œuvre avant le lancement de l'appel d'offres des travaux.
- rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre calculé à partir de ce coût des travaux.

Pour ce faire, ainsi que le prévoit le marché du maître d'œuvre, le forfait de rémunération définitif est fixé au moment de la validation de l'APD et pour ce motif il est décidé de conclure le présent avenant.

AVENANT N°1 AU MARCHE N° 2012 1BAT MO33

ENTRE :

- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice et par délégation, M. Thierry PENNEC, son Directeur Général des Services Techniques,

d'une part,

ET le groupement conjoint:

- Eric DEDEYAN , mandataire du groupement, domicilié au 444b rue Paradis – 13008 Marseille, immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIRET 430 309 237 000 39
- Technic Ingénierie , située 1Parc Napollon, 399 av. des templiers – 13676 Aubagne cedex, inscrit sous le numéro siret n°38435093000028,
- GP Ingénierie Etudes, située 1Quartier Canteperdrix, 13250 St CHAMAS, immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIRET 504 589 888 000 16.

le mandataire du groupement solidaire étant Eric DEDEYAN

d'autre part.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet, en application des termes des articles 3.2, 5.1.3 et 7.3 du CCP de :

- fixer le coût prévisionnel des travaux C,
- fixer le forfait définitif de rémunération,

Montant initial du marché :

- taux de rémunération t :7 %
- Enveloppe financière prévisionnelle des travaux CO :375 000 € HT
- Forfait provisoire de rémunération de la mission de base :26 250 € HT
(n'incluant pas le forfait de 3 000 € HT pour la Mission complémentaire OPC)
- Mois MO : octobre 2012

Coût prévisionnel C

Le montant de l'estimation du coût des travaux figurant dans le dossier d'Avant Projet Définitif approuvé par le maître d'ouvrage est de **504 214 € HT** en valeur octobre 2012 mois M0 du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel C sur lequel s'engage le maître d'œuvre s'établit donc à 504 214 € HT.

Forfait définitif de rémunération

Le forfait de rémunération définitif est arrêté au montant de : **35 294,98 € HT** suivant la décomposition jointe en annexe.

Correspondant à une augmentation en pourcentage du montant global de la mission de 34,46 %

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification et s'appliquera pour la durée du marché restant à courir.

Signature des parties

Fait à
Le

Eric DEDEYAN Architecte
mandataire du groupement

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services Techniques

Thierry PENNEC

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté du
PAYS D'AIX

Communauté du Pays d'Aix
40 route de Gailice
13100 Aix en Provence



VESTIAIRES DE LA PISCINE DE CABRIES

Architectes:
DEDEYAN Eric
architecte **dpig**
444b, rue Paradis
13008 Marseille
04 91 36 99 09
contact@dedeyan-architectes.fr

Bureau d'études:
TECNIC INGENIERIE
399, avenue Tempeliers
13676 Aubagne
Tél: 04 42 18 59 50
Fax: 04 42 18 59 52

GP INGENIERIE ETUDES
Quartier Canteperrich
13250 Saint Chamias
Tél: 04 42 18 59 50
Fax: 04 42 18 59 52

Bureau de Contrôle:
QUALICONSULT
580 Av W Amadeus Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél: 04 42 37 09 80
Fax:

Coordinateur **SFS**:

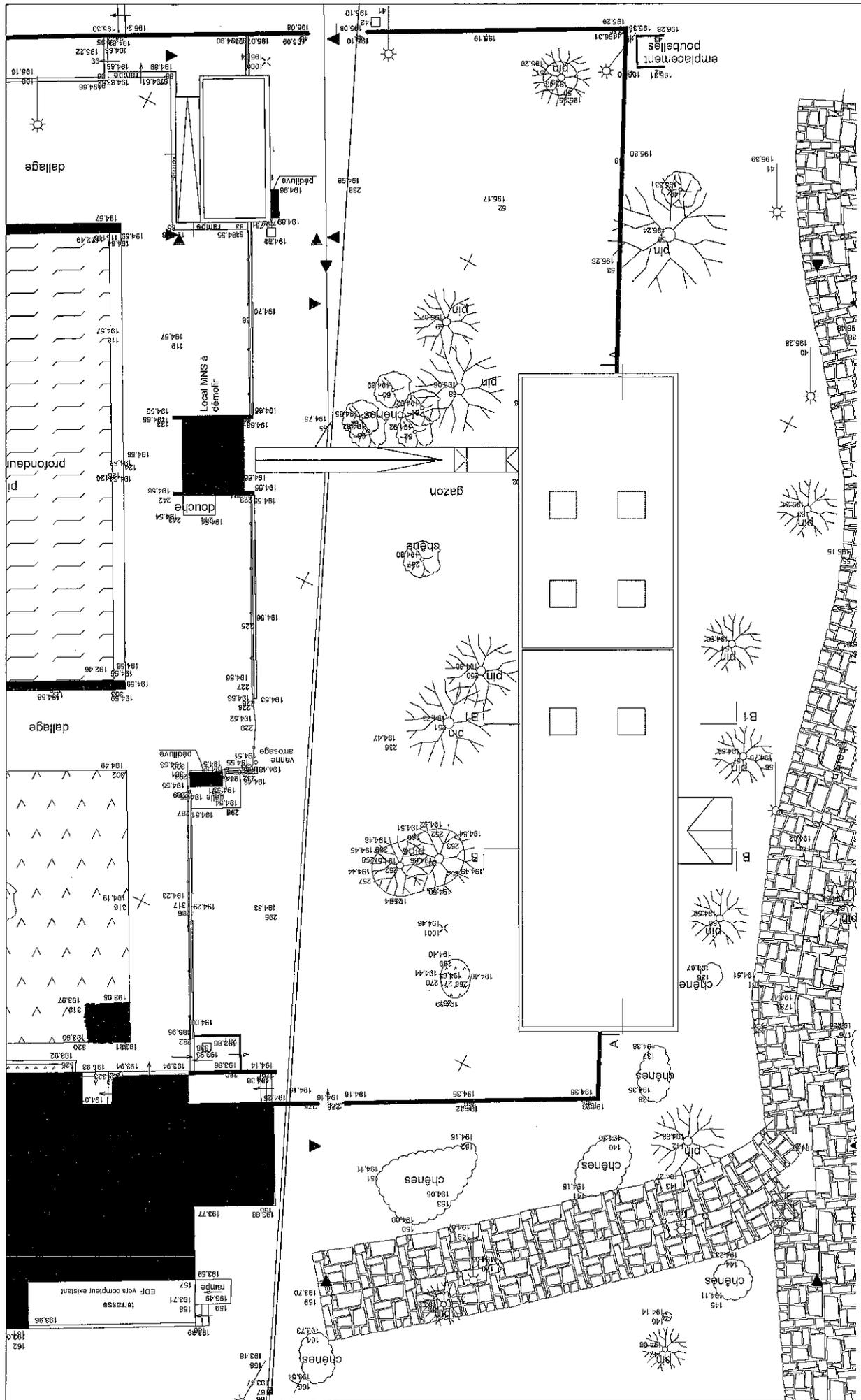
Tél:
Fax:

OFC:

Tél :
Fax :

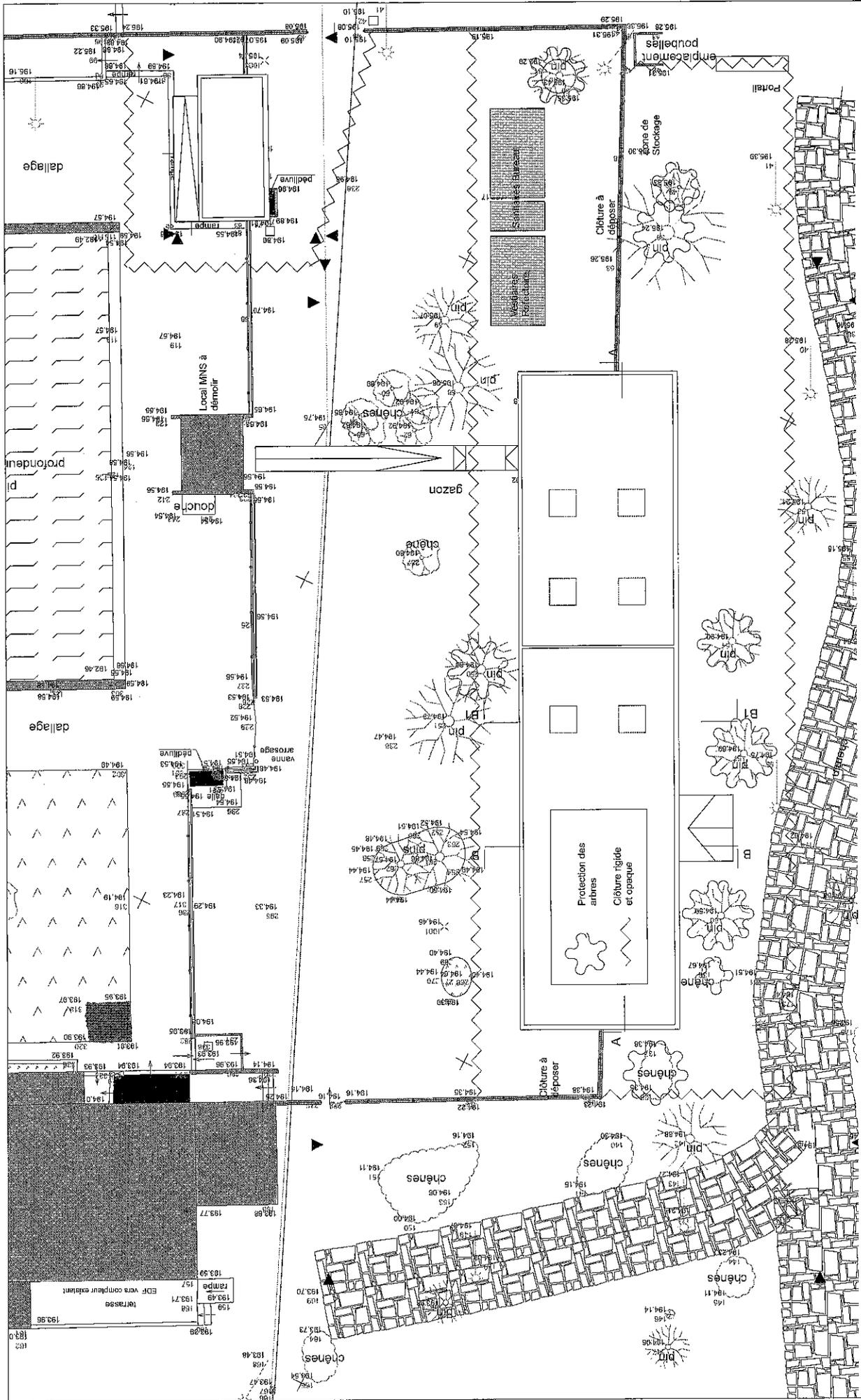
Juillet 2013

A.P.D.



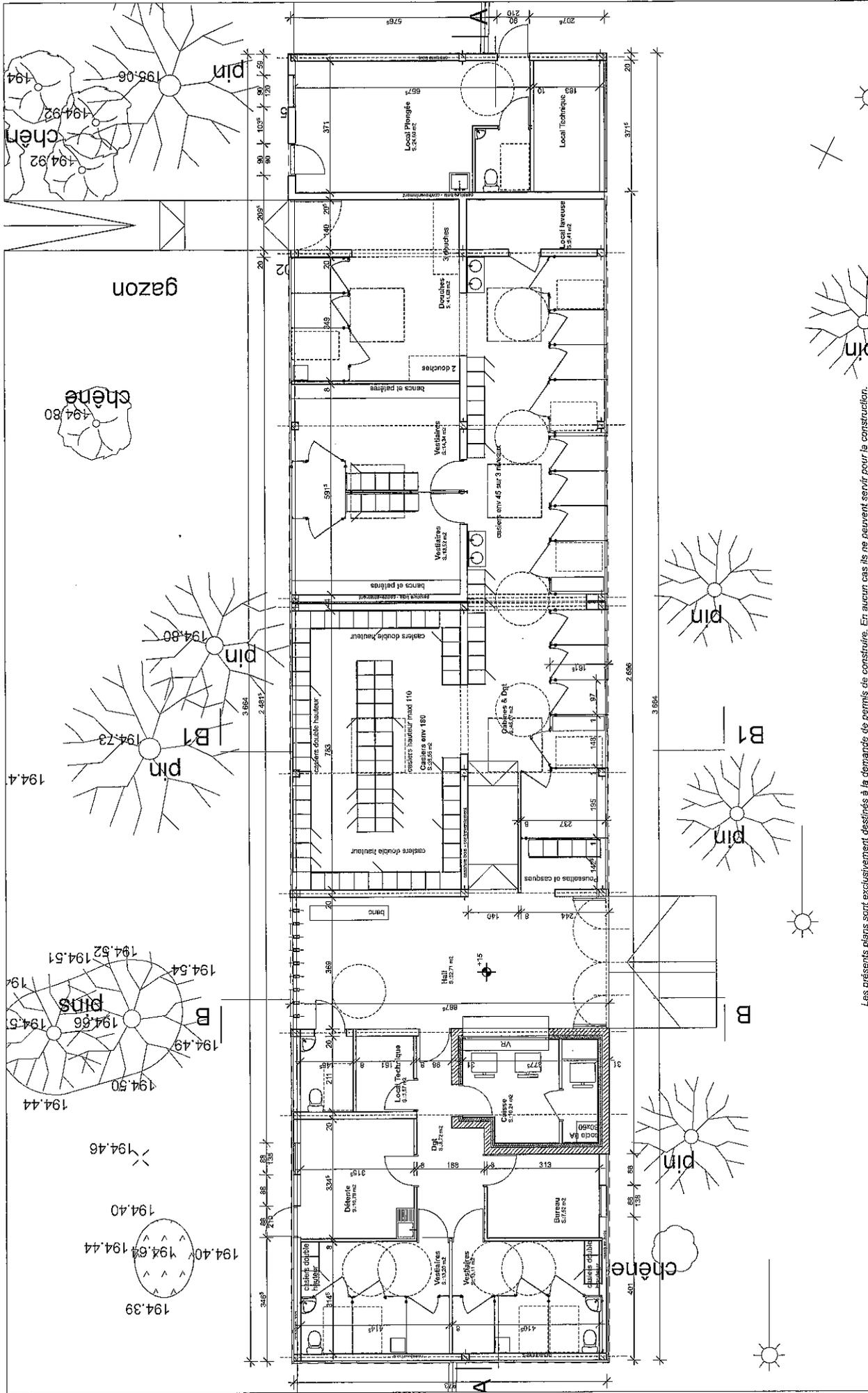
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

<p>ESQ: 20/01/13 04/02/13 14/02/13 AFS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/06/13 30/07/13 DPC: DCE: ADR:</p>	<p>VESTIAIRES DE LA PISCINE DE CABRIES</p> <p>Echelle: 1:200</p> <p>Toiture</p>	<p>BET Fluides GP INGENIERIE ETUDES Quartier Cantepérif 13250 Saint Chamas Tél: 04 42 18 59 50 Fax: 04 42 18 59 52</p>	<p>BET Structures TECNIC INGENIERIE 369, av. des Tempeliers 13400 Aubagne tél: 04 42 18 59 50 - fax: 04 42 18 59 52 tecnic@carrebleu.net</p>	<p>Architecte DEDEYAN Eric architecte dplg 444b, rue Paradis 13008 Marseille tél: 04 91 36 99 09 contact@dedeyan-architecte.fr</p>	<p>Maitre d'Ouvrage Communauté du Pays d'Aix 40 route de Galice 13100 Aix, en Provence</p>
<p>Maître d'Ouvrage Communauté du Pays d'Aix 40 route de Galice 13100 Aix, en Provence</p>					



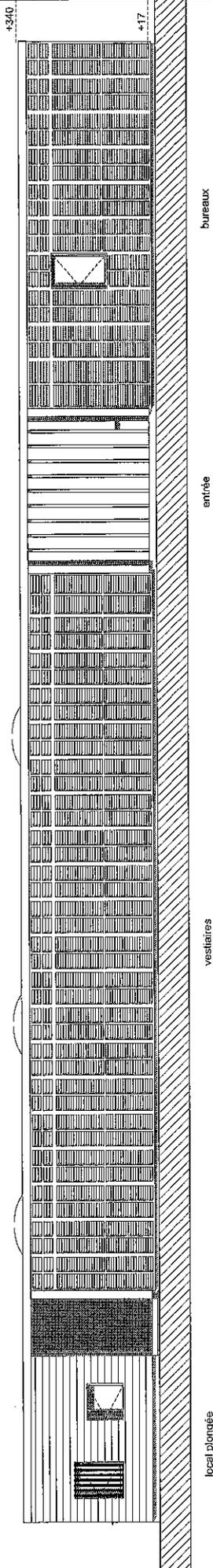
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

<p>ESQ: 2001113 04/02/13 14/02/13 APS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/08/13 30/07/13 DPC: DCE: AOR:</p>	<p>VESTIAIRES DE LA PISCINE DE CABRIES</p> <p>Echelle: 1:200</p> <p>Installation de chantier</p>
<p>BET Fluides GP INGENIERIE ETUDES Quartier Cantierdrix 13250 Saint Chamas Tél. 04 42 18 59 50 Fax. 04 42 18 59 52</p>	<p>BET Structures TECNIC INGENIERIE 399, av des Tempeliers 13400 Aubagne tel. 04 42 19 59 50 - fax: 04 42 18 59 52 tecnic@carrebleu.net</p>
<p>Architecte DEDEVAN Eric architecte dplg 444b, rue Paradis 13008 Marseille tel. 04 91 36 99 03 contact@devedan-architecte.fr</p>	<p>Maître d'Ouvrage Communauté du Pays d'Aix 40 route de Galice 13100 Aix en Provence</p>

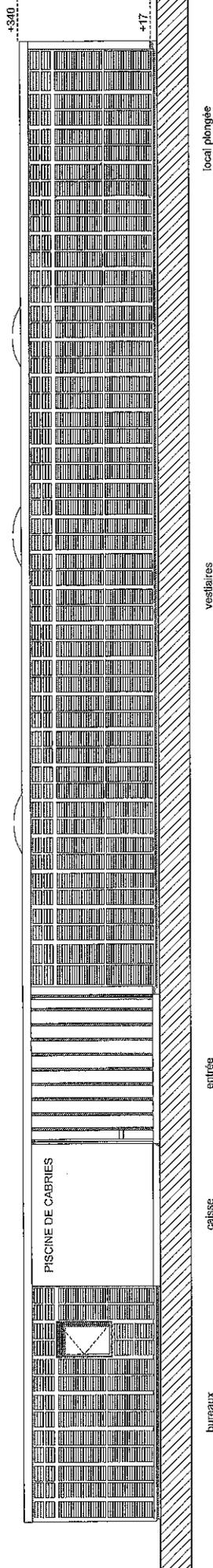


Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

<p>Maître d'Ouvrage Communauté du Pays d'Aix 40 route de Geisce 13100 Aix en Provence</p>	<p>Architecte DEDEVAN Eric architecte dplg 444b, rue Paradis 13008 Marseille tel: 04 91 36 99 09 contact@dedevan-architecte.fr</p>	<p>BET Structures TECNIC INGENIERIE 399, av des Tempeliers 13400 Aubagne tel: 04 42 19 59 50 - fax: 04 42 18 59 52 teonic@carbleu.net</p>	<p>BET Fluides GP INGENIERIE ETUDES Quartier Cantependrix 13250 Saint Chamans Tél: 04 42 18 59 50 Fax: 04 42 18 59 52</p>	<p>VESTIAIRES DE LA PISCINE DE CABRIES Echelle: 1:100 Rez-de-chaussée</p> <p>ESQ: 20/01/13 04/02/13 14/02/13 APS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/08/13 30/07/13 DPC: DCE: AOR:</p>
--	---	--	--	--



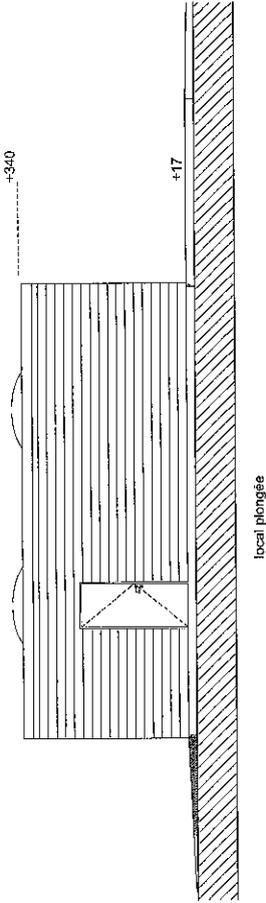
Façade Nord



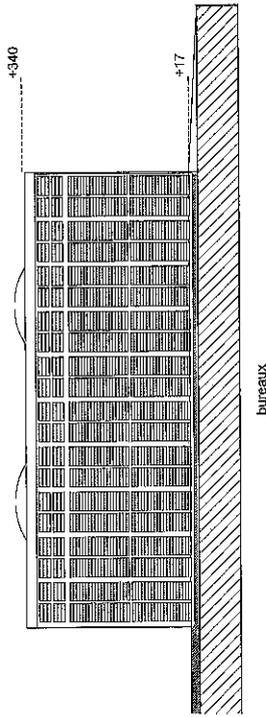
Façade Sud

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

<p>Maître d'Ouvrage Communauté du Pays d'Aix 40 route de Galice 13100 Aix en Provence</p>	<p>Architecte DEDEVAN Eric architecte dpg 444b, rue Paradis 13008 Marseille tel: 04 91 36 99 09 contact@dedevan-architecte.fr</p>	<p>BET Structures TECNIC INGENIERIE 399, av des Temples 13400 Aubagne tel: 04 42 18 59 50 - fax: 04 42 18 59 52 tecnic@carrébleu.net</p>	<p>BET Fluides GP INGENIERIE ETUDES Quartier Carlependix 13250 Saint Chamis Tél. 04 42 18 59 50 Fax: 04 42 18 59 52</p>	<p>VESTIAIRES DE LA PISCINE DE CABRIES Echelle: 1:100 Façade Nord, Façade Sud</p>	<p>ESQ: 2001/13 04/02/13 14/02/13 APS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/08/13 30/07/13 DPC: DCE: AOR:</p>
--	--	---	--	--	--



Façade Est



Façade Ouest

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

VESTIAIRES DE LA PISCINE DE

CABRIES

ESQ: 2001113 04/02/13 14/02/13
 APS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/06/13 30/07/13
 DPC:
 DCE:
 AOR:

Echelle:

1:100

Façade Est, Façade Ouest

BET Structures

TECNIC INGENIERIE
 399, av des Templiers 13400 Aubagne
 tel: 04 42 18 59 50 - fax: 04 42 18 59 52
 technic@carrebleu.net

Architecte

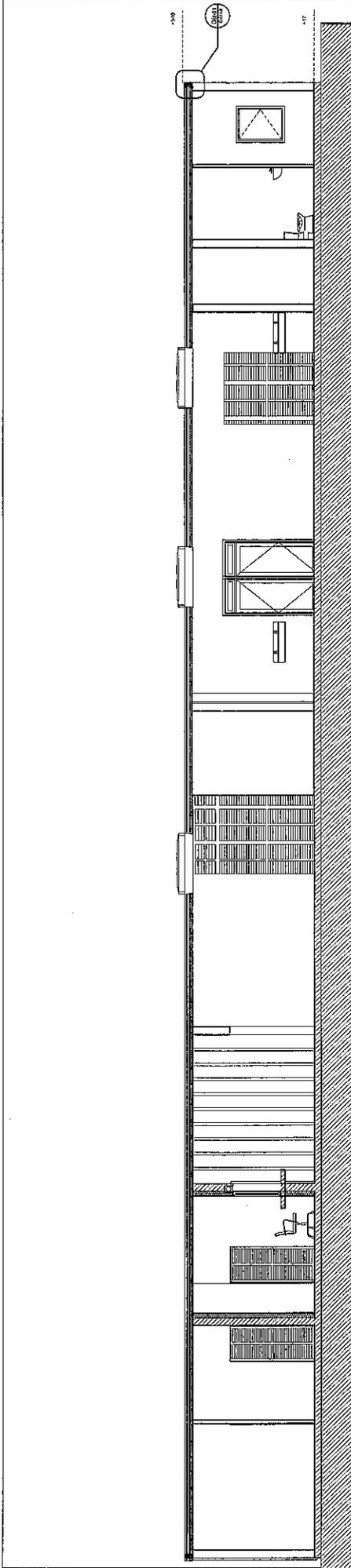
DEDEYAN Eric architecte dplg
 444b, rue Paradis 13006 Marseille
 tel: 04 91 36 59 09
 contact@dedeyan-architecte.fr

Maitre d'Ouvrage

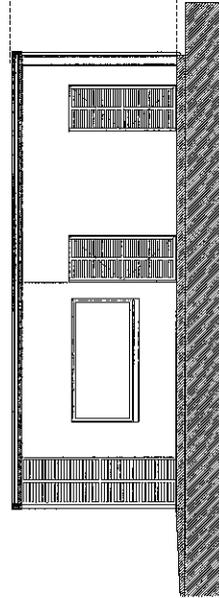
Communauté du Pays d'Aix
 40 route de Galice
 13100 Aix en Provence

BET Fluides

GP INGENIERIE ETUDES
 Quartier Canteperrich
 13250 Saint Chamais
 Tel: 04 42 18 59 50
 Fax: 04 42 18 59 52



Coupe AA



Coupe BB

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

Maître d'Ouvrage
 Communauté du Pays d'Aix
 40 route de Galice
 13100 Aix en Provence

Architecte
 DEDEYAN Eric architecte dplg
 444b, rue Paradis 13008 Marseille
 tel: 04 91 36 99 09
 contact@dedeyan-architecte.fr

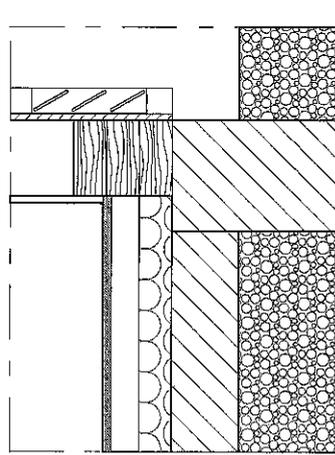
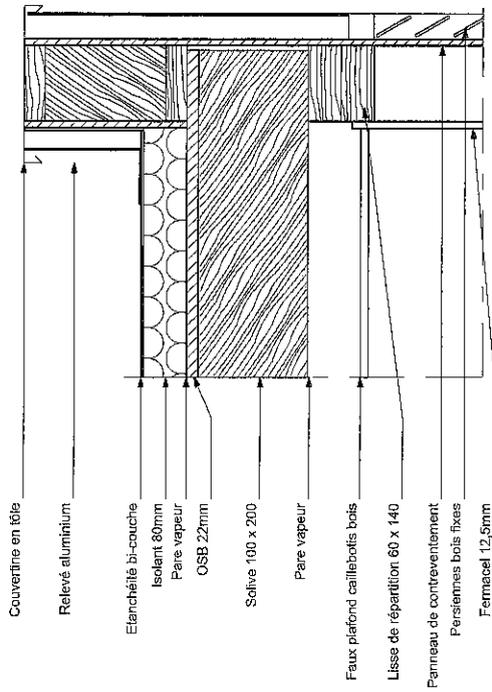
BET Structures
 TECHNIC INGENIERIE
 389, av des Tempeliers 13400 Aubagne
 tel: 04 42 18 59 50 - fax: 04 42 18 59 52
 technic@carrebleu.net

BET Fluides
 GP INGENIERIE ETUDES
 Quartier Carpentrix
 13250 Saint Chamans
 Tel: 04 42 18 59 50
 Fax: 04 42 18 59 52

**VESTIAIRES DE LA PISCINE DE
 CABRIES**

Echelle: **1:100**
Coupe AA, Coupe BB

ESC: 20/01/13 04/02/13 14/02/13
 APS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/06/13 30/07/13
 DPC:
 DCE:
 AOR:



Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

Maître d'Ouvrage
 Communauté du Pays d'Aix
 40 route de Galice
 13100 Aix en Provence

Architecte
 DEDEYAN Eric architecte dpig
 444b, rue Paradis 13008 Marseille
 tel: 04 91 36 98 09
 contact@dedeyan-architecte.fr

BET Structures
 TECNIC INGENIERIE
 399, av des Tempeliers 13400 Aubagne
 tel: 04 42 18 59 50 - fax: 04 42 18 59 52
 technic@scarabluu.net

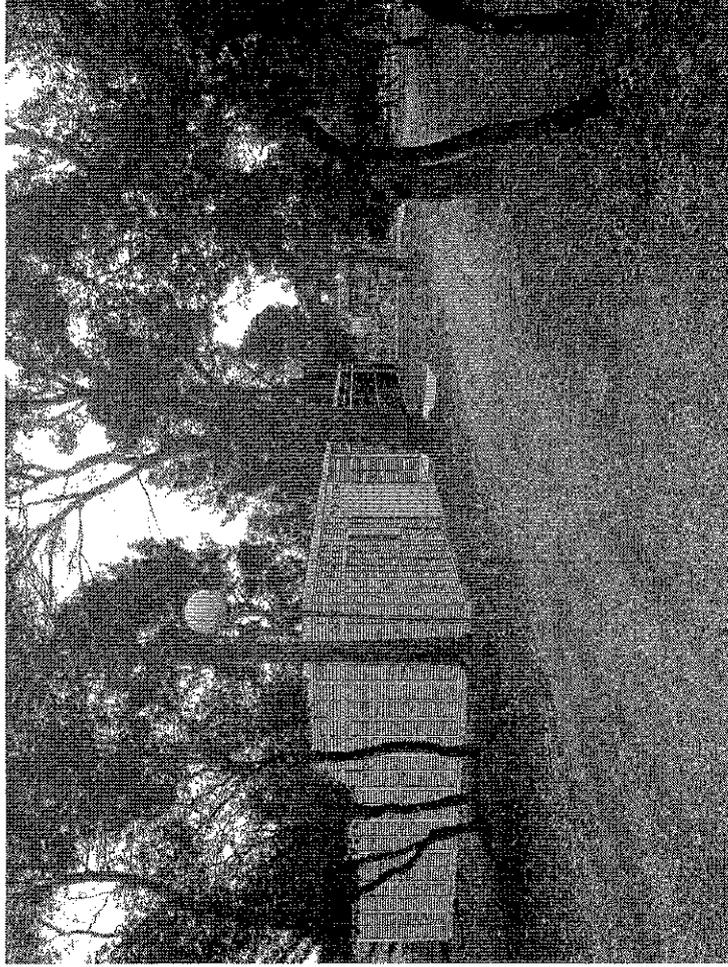
BET Fluides
 GP INGENIERIE ETUDES
 Quartier Carrièreperdrix
 13250 Saint Chamans
 Tél: 04 42 18 59 50
 Fax: 04 42 18 59 52

Echelle:
1:10

**VESTIAIRES DE LA PISCINE DE
 CABRIES**

Détail

ESC: 20/01/13 04/02/13 14/02/13
 APS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/06/13 30/07/13
 DPC:
 DCE:
 AOR:



Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. En aucun cas ils ne peuvent servir pour la construction.

VESTIAIRES DE LA PISCINE DE CABRIES

Echelle: 1:30,74,

1:33,97, 1:1 Perspective générique

ESC: 20/01/13 04/02/13 14/02/13
 APS: 19/03/13 APD: 27/05/13 21/06/13 30/07/13
 DPC:
 DCE:
 AOR:

Maître d'Ouvrage
 Communauté du Pays d'Aix
 40 route de Galice
 13100 Aix en Provence

Architecte
 DEDEYAN Eric architecte dplg
 444b, rue Paradis 13008 Marseille
 tel: 04 91 36 99 09
 contact@dedeyan-architecte.fr

BET Structures
 TECNIC INGENIERIE
 399, av des Tempeliers 13400 Aubagne
 tel: 04 42 18 59 50 - fax: 04 42 18 59 52
 tecnic@carrebleau.net

BET Fluides
 GP INGENIERIE ETUDES
 Quartier Carrebleaux
 13250 Saint Charles
 Tél: 04 42 18 59 50
 Fax: 04 42 18 59 52

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2012 1BAT M33 et réception de l'Avant Projet Définitif - Piscine de Cabriès - Construction d'un bâtiment d'accueil/vestiaires/sanitaires

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

Maryse JOISSAINS MASINI

03 OCT. 2013

